



---

# DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

---

## **ÉLABORATION D'UNE LISTE DE SOUMISSIONNAIRES POUR LES SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ POUR LE RÉSEAU DES MISSIONS CANADIENNES À L'ÉTRANGER**

Approvisionnement des missions  
Affaires mondiales Canada

Avril 2024



## Table of Contents

1. APERÇU .....	3
1.1 But .....	3
1.2 Arrière-plan .....	3
1.3 Nature de cette demande de renseignements .....	3
2. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ .....	3
3. INSTRUCTIONS .....	4
3.1 Formulaire de soumission en ligne.....	4
3.2 Délai de réponse .....	4
3.3 Processus de suivi.....	4
3.5 Questions .....	4
3.6 Contact .....	4
4. RÈGLES D'ENGAGEMENT .....	6



## 1. APERÇU

### 1.1 But

Cette demande d'informations (DDR) est une invitation ouverte à solliciter des informations auprès des prestataires de services de protection actuels. Les informations recueillies aideront Affaires mondiales Canada à devenir un acheteur plus informé de services de protection dans le monde entier. Le gouvernement du Canada n'a aucune obligation d'émettre une demande de propositions (DDP) ni d'attribuer un contrat à la suite de la DDR.

### 1.2 Arrière-plan

Affaires mondiales Canada (AMC) compte 104 contrats de services de protection fournissant des services à 127 missions à travers le monde. En règle générale, AMC sollicitera à nouveau ces exigences tous les cinq ans par le biais d'un processus concurrentiel traditionnel.

Les soumissionnaires potentiels répondant à ces exigences sont invités à participer à cette DDR. AMC cherche, par le biais de cette DDR, à solliciter des informations auprès des participants qui pourraient être intéressés à soumissionner pour ces exigences.

### 1.3 Nature de cette demande de renseignements

Cette DDR est une demande visant à solliciter des informations auprès de fournisseurs de services réputés qui pourraient être intéressés à faire partie de cette initiative. Ceci est publié uniquement à des fins d'information et de planification et ne constitue donc pas une demande de proposition (DDP) ni une promesse d'émettre une DDP à l'avenir. Cette DDR n'oblige pas le GC à conclure un contrat avec un fournisseur de services.

AMC ne recherche pas de propositions pour le moment et n'acceptera pas de propositions non sollicitées. Répondre à cette demande de renseignements (DDR) n'est pas une condition préalable pour recevoir ou être éligible à soumissionner pour toute demande de proposition (DDP) pour ces besoins. Toute demande de propositions sera publiée séparément à une date ultérieure. Étant donné que les services de garde de sécurité sont exemptés des accords commerciaux, les appels d'offres qui en résulteront seront émis sur une base d'appel d'offres limitée à des fournisseurs préalablement sélectionnés.

## 2. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

- 2.1 Cette DDR ne doit pas être interprétée comme une sollicitation d'offres ou de propositions. Aucun contrat ou autre forme d'engagement ne sera conclu sur la base des réponses à cette DDR. Cette DDR n'est pas considérée comme une autorisation par Affaires mondiales Canada (AMC) d'entreprendre des travaux qui entraîneraient des coûts pour AMC..
- 2.2 Rien dans la présente DDR ne doit être interprété comme un engagement de la part d'AMC à émettre une DP pour ce besoin. AMC peut utiliser les informations non exclusives fournies dans son examen et/ou dans la préparation de toute demande de propositions formelle.



Toutes les réponses seront conservées par AMC sur une base confidentielle et resteront la propriété de AMC une fois reçues.

- 2.3 AMC peut reproduire ou transcrire la réponse et toute documentation justificative non exclusive aux fins de son examen et/ou de son inclusion dans tout document de demande de propositions résultant. Il est conseillé aux fournisseurs répondant à cette DDR d'identifier clairement quelles parties (le cas échéant) de leurs réponses sont exclusives.
- 2.4 La confidentialité de la réponse de chaque fournisseur sera maintenue.
- 2.5 AMC ne sera lié par rien de ce qui est indiqué dans les présentes. AMC se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie des exigences, s'il le juge nécessaire. AMC se réserve également le droit de réviser son approche d'approvisionnement, s'il le juge approprié, soit sur la base des informations soumises en réponse à cette DDR, soit pour toute autre raison qu'il juge appropriée. Cette DDR demeure la propriété d'AMC à tout moment.

### **3. INSTRUCTIONS**

#### **3.1 Formulaire de soumission en ligne**

Toutes les parties intéressées sont invitées à fournir à AMC les informations demandées en utilisant le formulaire de collecte d'informations en ligne - accessible à partir de cette DDR..

#### **3.2 Délai de réponse**

Le formulaire de collecte d'informations en ligne sera accessible jusqu'au 22 juillet 2024 à 14h00 HAE. Toute soumission après cette date ne pourra être prise en compte.

#### **3.3 Processus de suivi**

AMC peut contacter tout répondant pour poser des questions supplémentaires ou pour clarifier tout aspect de cette DDR.

#### **3.5 Questions**

Toutes les questions et autres communications liées à cette DDR doivent être adressées exclusivement au responsable des achats, indiqué à la section 3.6 ci-dessous. Puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, AMC ne répondra pas nécessairement à toutes les demandes de renseignements par écrit.

#### **3.6 Contact**

Wayne Dubeau  
Gestionnaire en approvisionnement | Responsable des achats  
Services de protection | Services de protection  
Approvisionnement pour les missions | Approvisionnement des missions



Affaires mondiales Canada/Global Affairs Canada Email:  
[internationalproposals@international.gc.ca](mailto:internationalproposals@international.gc.ca)

---

Cliquez sur le lien suivant pour accéder

## [FORMULAIRE DE COLLECTE D'INFORMATION](#)

---

*En soumettant un formulaire signé et complété, le fournisseur de services accepte les conditions générales et les [règles d'engagement](#) qui l'accompagnent ci-dessous.*



#### **4. RÈGLES D'ENGAGEMENT**

Les modalités et conditions suivantes s'appliquent à la demande de renseignements (DDR). Les répondants conviennent que:

- a. Les répondants ne révéleront ni ne discuteront d'informations avec les médias ou les réseaux sociaux.
- b. Les répondants financeront eux-mêmes tous les coûts engagés pour participer à cette DDR.
- c. Diriger toutes les demandes de renseignements liées à la DDR à l'autorité contractante.
- d. D'autres participants de l'industrie peuvent se joindre à la DDR à tout moment pendant le processus.

#### **Droits réservés**

En plus de tout autre droit exprimé ou implicite, AMC se réserve le droit de :

- a. annuler ce processus de RFI à tout moment et émettre une nouvelle RFI pour des informations identiques ou similaires ;
- b. modifier la structure du processus de demande d'information ;
- c. modifier ou prolonger toute date ou heure indiquée dans la présente DDR à tout moment et pour une période qu'AMC, à sa seule et absolue discrétion, juge appropriée ;
- d. apporter des modifications, y compris des modifications substantielles, à condition qu'elles soient publiées dans un addenda à la présente DDR ;
- e. demander des éclaircissements écrits ou la soumission d'informations supplémentaires à l'un ou à tous les répondants, ou fournir des informations ou des éclaircissements supplémentaires ;
- f. contacter tout client ou référence fournie dans la soumission d'un répondant, dans le cadre du processus d'évaluation ; et,
- g. ne considérera aucune réponse contenant des informations que AMC (à sa seule et absolue discrétion) estime contenir des fausses déclarations ou toute autre information inexacte ou trompeuse.